Image not found or type unknown

Xxxxxx et Points ARRCO manquant

Par **Motard92**, le **10/07/2018** à **09:52**

Bonjour,
Lors du calcul de la période arrêt maladie et invalidité Agir-Arrco n'a pas mis tout mes points
Courrier envoyer a xxxxxx en recommander avec A/R le 25/03/2018, courrier reçus le 27/03/2018
J'ai reçus en retour une lettre daté du 28/03/2018 me disant qu'ils avaient bien reçus mon courrier
Malgré mes relances téléphonique a ce jour je n'ai reçus aucune réponse de xxxxxx

J'ai écris ici :
xxxxxx
Réclamations Particuliers Retraite
xxxx
xxxxxxxxxx

Est-ce si long d'habitude ?
Je commence a perdre patience
Par avance merci

Bonjour,
Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.
L'une d'elles étant :
[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Par **P.M.**, le **10/07/2018** à **12:19**

Bonjour,
Ces régularisations sont souvent assez longues mais vous avez su prendre date avec votre lettre recommandée avec AR dont en plus vous a accusé l'organisme, c'est l'essentiel si vous ne prenez pas votre retraite dans les mois à venir...

Par **Motard92**, le **10/07/2018** à **15:11**

Bonjour P.M
Je suis deja en retraite et je touche mes 2 retraites
Ma réclamation porte sur un manque de points
J'ai cité le nom de l'organisme car c'est mon seul interlocuteur

Par **P.M.**, le **10/07/2018** à **16:55**

J'avais bien compris que votre réclamation porte sur un désaccord sur le nombre de points…
Je pense que le mieux serait d'essayer d'obtenir un rendez-vous avec l'organisme...

Par **Motard92**, le **10/07/2018** à **17:17**

Je les avais appelé hier
A l'instant même je viens de recevoir ce mail

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à votre appel du 09/07/2018 dans lequel vous soulignez votre mécontentement quant au délai de traitement concernant votre demande de révision de carrière.

Votre demande est prise en charge par le service des réclamations. A ce titre, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais et vous assurons qu'une attention particulière sera portée à son suivi.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Pôle des réclamations retraite particuliers

Par **P.M.**, le **10/07/2018** à **18:36**

Reste à attendre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés